Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_087-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_087 - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation COPIL Plan intercommunal de sauvegarde

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est obligatoire pour tous les EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite "Loi Matras").
En 2023, le Préfet a relancé cette obligation d'élaborer un Plan intercommunal de sauvegarde.

Un rapide état des lieux auprès des communes a été réalisé au sein du Bureau communautaire du 16 avril 2026 (auprès des maires présents) : qui a finalisé son plan communal de sauvegarde sur la commune depuis le 1er sondage en 2023.

Berric Oui

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_087-DE

Caden	En cours
La Vraie-Croix	En cours
Larré	Oui
Lauzach	Oui
Le Cours	Oui
Limerzel	En cours
Malansac	Oui
Molac	Oui
Pluherlin	Oui
Questembert	Oui
Rochefort-en-Terre	Non
Saint-Gravé	Oui

Ce plan intercommunal de sauvegarde (PICS) vise à :

- préparer la solidarité intercommunale en cas de crise (inondation, tempête, accident industriel...) frappant une ou plusieurs communes membres ;
- mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux ;
- permettre le maintien ou la reprise des compétences intercommunales en cas de crise ;
- compléter le plan ORSEC mis en œuvre par le Préfet de département.

Afin de poursuivre la démarche d'élaboration du PICS, il est nécessaire de re-constituer un comité de pilotage et de désigner un chef de projet.
Il est proposé de re-nommer Dominique Le Brun, Responsable du Pôle Technique communautaire, comme chef de projet (ou son remplaçant représentant).

Pour la mandature 2020-2026, pour le comité de pilotage, il avait été désigné :
- Patrice LE PENHUIZIC
- Dominique BONNE
- Joël TRIBALLIER
- Un élu de Questembert (à désigner)
- Jean-Yves BOUSSO

Sur proposition du Bureau Communautaire du 16 avril 2026, il est proposé de désigner :
- Patrice LE PENHUIZIC (Président)
- Thierry AUTRAN (Saint-Gravé)
- Joël TRIBALLIER (Le Cours)
- Alain LOUIS (Questembert)
- Jean-Yves BOUSSO (Molac)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la composition du COPIL pour l'élaboration du Plan Intercommunal de sauvegarde tel que présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_087-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT